

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 05596

Numéro SIREN : 833 832 819

Nom ou dénomination : A.A.F.A

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2022 sous le numéro de dépôt 9802

certifié conforme

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

01012021

31122021

X

Désignation de la société:

Adresse du siège social:

SASU A.A.F.A.
6 Traverse de la Bounaude
13011 MARSEILLE

SIRET 8 3 3 8 3 2 8 1 9 0 0 0 2 7 M01: aafal3ad@gmail.com

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées

Ferronnerie et Menuiserie Aluminium

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

Déficit

Bénéfice imposable à 15 % 1 434

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme
imposables à 19%

Autres PV imposables à
19%

PV à long terme
imposables à 0%

PV exonérées
(art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement
immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du
taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse

N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom / Adresse

N°

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

x

NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

SAGE Génération Experts

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Cabinet KAFIANDJIAN

203 chemin des Prud'Hommes Saint Loup

13010 MARSEILLE

Tél: 0491893774

Tél:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

Date: 24052022 Lieu: MARSEILLE

Qualité et nom du signataire: Président

Adlane OULIDAZOUZ

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Signature:

Examen de conformité
fiscale (ECF)

prestataire :

H	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS
---	--

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
			b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
			e
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (à ce page est insérée, lorsque un état du même modèle)

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME COMPTABLE		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES			à 0 %	à 15 %	à 19 %
REMUNÉRATIONS							
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	24 484	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(a)		MVLT réalisée au cours de l'exercice					
		MVLT restant à reporter					

L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS
---	--

L		CADRE NE CONCERNANT QUE DES ORGANISMES	
		Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
		Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise <u>SASU A.A.F.A</u>										Néant ☐ *																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Adresse de l'entreprise <u>6 Traverse de la Bounaude 13011 MARSEILLE</u>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
SIRET		<table><tr><td>8</td><td>3</td><td>3</td><td>8</td><td>3</td><td>2</td><td>8</td><td>1</td><td>9</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>7</td></tr></table>										8	3	3	8	3	2	8	1	9	0	0	0	2	7																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
8	3	3	8	3	2	8	1	9	0	0	0	2	7																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Durée de l'exercice en nombre de mois *				<u>1</u> <u>2</u>		Durée de l'exercice précédent *				<u>1</u> <u>2</u>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
<table><tr><td colspan="10"></td><td colspan="2">Exercice N clos le</td></tr><tr><td colspan="10"></td><td colspan="2"><u>3</u> <u>1</u> <u>1</u> <u>2</u> <u>0</u> <u>2</u> <u>1</u></td></tr></table>																						Exercice N clos le												<u>3</u> <u>1</u> <u>1</u> <u>2</u> <u>0</u> <u>2</u> <u>1</u>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
										Exercice N clos le																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
										<u>3</u> <u>1</u> <u>1</u> <u>2</u> <u>0</u> <u>2</u> <u>1</u>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
<table><tr><td colspan="10">ACTIF</td><td colspan="2">Brut 1</td><td colspan="2">Amortissements-Provisions 2</td><td colspan="2">Net 3</td></tr><tr><td rowspan="5">ACTIF IMMOBILISÉ</td><td rowspan="2">Immobilisations incorporelles</td><td colspan="2">Fonds commercial *</td><td>010</td><td></td><td>012</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Autres *</td><td>014</td><td></td><td>016</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Immobilisations corporelles *</td><td>028</td><td>6 713</td><td>030</td><td>3 672</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>3 041</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Immobilisations financières * (1)</td><td>040</td><td>2 000</td><td>042</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>2 000</td><td></td></tr><tr><td colspan="4">Total I (5)</td><td>044</td><td>8 713</td><td>048</td><td>3 672</td><td></td><td></td><td>5 041</td><td></td></tr><tr><td rowspan="10">ACTIF CIRCULANT</td><td rowspan="2">STOCKS</td><td colspan="2">Matières premières, approvisionnements, en cours de production *</td><td>050</td><td></td><td>052</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Marchandises *</td><td>060</td><td></td><td>062</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Avances et acomptes versés sur commandes</td><td>064</td><td></td><td>066</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td rowspan="2">Créances (2)</td><td colspan="2">Clients et comptes rattachés *</td><td>068</td><td>20 855</td><td>070</td><td>2 413</td><td></td><td></td><td></td><td>18 443</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Autres * (3)</td><td>072</td><td>11 340</td><td>074</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>11 340</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Valeurs mobilières de placement</td><td>080</td><td></td><td>082</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Disponibilités</td><td>084</td><td>21 274</td><td>086</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>21 274</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Charges constatées d'avance *</td><td>092</td><td>628</td><td>094</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>628</td><td></td></tr><tr><td colspan="4">Total II</td><td>096</td><td>54 097</td><td>098</td><td>2 413</td><td></td><td></td><td>51 685</td><td></td></tr><tr><td colspan="4">Total général (I + II)</td><td>110</td><td>62 810</td><td>112</td><td>6 085</td><td></td><td></td><td>56 726</td><td></td></tr><tr><td colspan="12">PASSIF</td><td colspan="2">Exercice N 1</td><td colspan="2">NET</td></tr><tr><td rowspan="9">CAPITAUX PROPRES</td><td colspan="2">Capital social ou individuel *</td><td></td><td></td><td>120</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1 000</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Écarts de réévaluation</td><td></td><td></td><td>124</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Réserve légale</td><td></td><td></td><td>126</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>100</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Réserves réglementées *</td><td></td><td></td><td>130</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)</td><td></td><td></td><td>131</td><td></td><td></td><td>)</td><td>132</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Report à nouveau</td><td></td><td></td><td>134</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1 829</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Résultat de l'exercice</td><td></td><td></td><td>136</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>8 004</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Provisions réglementées</td><td></td><td></td><td>140</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="4">Total I</td><td>142</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>10 933</td><td></td></tr><tr><td colspan="4">Provisions pour risques et charges</td><td></td><td></td><td>Total II</td><td>154</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td rowspan="5">DETTES (4)</td><td colspan="2">Emprunts et dettes assimilées</td><td></td><td></td><td>156</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>10 160</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</td><td></td><td></td><td>164</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Fournisseurs et comptes rattachés *</td><td></td><td></td><td>166</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>16 345</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)</td><td></td><td></td><td>169</td><td></td><td>10</td><td>)</td><td>172</td><td></td><td>19 288</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Produits constatés d'avance</td><td></td><td></td><td>174</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="4">Total III</td><td>176</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>45 793</td><td></td></tr><tr><td colspan="4">Total général (I + II + III)</td><td>180</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>56 726</td><td></td></tr><tr><td rowspan="3">RENVOIS</td><td>(1)</td><td>Dont immobilisations financières à moins d'un an</td><td>193</td><td></td><td>(4)</td><td colspan="2">Dont dettes à plus d'un an</td><td>195</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>(2)</td><td>Dont créances à plus d'un an</td><td>197</td><td></td><td>(5)</td><td colspan="2">Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *</td><td>182</td><td></td><td>590</td><td></td></tr><tr><td>(3)</td><td>Dont compte courant d'associés débiteurs</td><td>199</td><td>1 114</td><td></td><td colspan="2">Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *</td><td>184</td><td></td><td></td><td></td></tr></table>												ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012								Autres *		014		016							Immobilisations corporelles *		028	6 713	030	3 672					3 041		Immobilisations financières * (1)		040	2 000	042						2 000		Total I (5)				044	8 713	048	3 672			5 041		ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052							Marchandises *		060		062							Avances et acomptes versés sur commandes		064		066								Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	20 855	070	2 413				18 443		Autres * (3)		072	11 340	074					11 340		Valeurs mobilières de placement		080		082								Disponibilités		084	21 274	086						21 274		Charges constatées d'avance *		092	628	094						628		Total II				096	54 097	098	2 413			51 685		Total général (I + II)				110	62 810	112	6 085			56 726		PASSIF												Exercice N 1		NET		CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120						1 000		Écarts de réévaluation				124								Réserve légale				126						100		Réserves réglementées *				130								Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131			)	132				Report à nouveau				134						1 829		Résultat de l'exercice				136						8 004		Provisions réglementées				140								Total I				142						10 933		Provisions pour risques et charges						Total II	154					DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156						10 160		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164								Fournisseurs et comptes rattachés *				166						16 345		Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169		10	)	172		19 288		Produits constatés d'avance				174								Total III				176						45 793		Total général (I + II + III)				180						56 726		RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195					(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182		590		(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	1 114		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184			
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
		Autres *		014		016																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
	Immobilisations corporelles *		028	6 713	030	3 672					3 041																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
	Immobilisations financières * (1)		040	2 000	042						2 000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
	Total I (5)				044	8 713	048	3 672			5 041																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
		Marchandises *		060		062																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	20 855	070	2 413				18 443																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
		Autres * (3)		072	11 340	074					11 340																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
	Valeurs mobilières de placement		080		082																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
	Disponibilités		084	21 274	086						21 274																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
	Charges constatées d'avance *		092	628	094						628																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
	Total II				096	54 097	098	2 413			51 685																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
	Total général (I + II)				110	62 810	112	6 085			56 726																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
PASSIF												Exercice N 1		NET																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120						1 000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
	Écarts de réévaluation				124																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
	Réserve légale				126						100																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
	Réserves réglementées *				130																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131			)	132																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
	Report à nouveau				134						1 829																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
	Résultat de l'exercice				136						8 004																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
	Provisions réglementées				140																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
	Total I				142						10 933																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Provisions pour risques et charges						Total II	154																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156						10 160																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166						16 345																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169		10	)	172		19 288																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
	Produits constatés d'avance				174																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
Total III				176						45 793																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Total général (I + II + III)				180						56 726																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182		590																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	1 114		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise SASU A.A.F.A Néant ☐ *

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le 31/12/2021

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210			
	Production vendue	Biens Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
				217	218		
					152 285		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226	1 042	
Autres produits				230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	153 327	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stocks (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	56 375		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)		242	48 974		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	867	244	1 345	
	Rémunérations du personnel *			250	24 633		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	9 365		
	Dotations aux amortissements *			254	1 595		
	Dotations aux provisions			256	2 413		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)	259		262		
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	144 699	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	8 628	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	81	
Produits exceptionnels (IV)					290	5 641	
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		347	348	300	5 968
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	215	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	8 004	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316		314			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles	318					
	Provisions non déductibles *	322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	215				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991					
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit				346	350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	8 219
	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
	Déficits antérieurs reportables * 6 785 dont imputés sur le résultat :					360	6 785
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	1 434	
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SASU A.A.F.A										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	6 123	442		444		446	6 123												
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472	590	474		476	590												
Immobilisations financières		480	2 000	482		484		486	2 000												
TOTAL		490	8 123	492	590	494		496	8 713												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 077	532	1 531	534		536	3 608												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562	65	564		566	65												
TOTAL		570	2 077	572	1 596	574		576	3 672												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧											
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>SASU A.A.F.A</u>						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	2 413	654	656	2 413
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	2 413	684	686	2 413
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681	683					
Autres immobilisations incorporelles	700	705					
Terrains	710	715					
Constructions	720	725					
Inst. techniques mat. et outillage	730	735					
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745					
Matériel de transport	750	755					
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765					
TOTAL	770	775					
				TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780			
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	6 785				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis					
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter					
Déficits imputés		983	6 785				
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		960					
Total des déficits restant à reporter		970					
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381			
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				380			
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326			
N° du centre de gestion agréé				388			
Montant de la TVA collectée				374	26 015		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	14 557		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: SASU A.A.F.A.		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2021 et clos le: 31/12/2021		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	2,00
Dont apprentis		657	1,00
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	2,00

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	
---	-----	--

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	
--	-----	--

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	/	/
Date de cessation		/	/

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122021

SIREN

8 3 3 8 3 2 8 1 9

Dénomination de l'entreprise

SASU A.A.F.A

Adresse (voie)

6 Traverse de la Bounaude

Code postal

13011

Ville

MARSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique OULIDAZOUZ Prénom(s) AdlaneNom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100Naissance: Date 29/10/1967 N° Département 99 Commune Casbah Pays FRANCEAdresse : N° 6 Voie Traverse de la BounaudeCode Postal 13011 Commune MARSEILLE Pays FRANCETitre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2022

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122021

SIREN

8 3 3 8 3 2 8 1 9

Dénomination de l'entreprise

SASU A.A.F.A

Adresse (voie)

6 Traverse de la Bounaude

Code postal

13011

Ville

MARSEILLE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

SAGE Experts-comptables janvier 2022

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2022	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468	
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)								
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %								
1	2	3	4	5	6	7		
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit		
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b	
Total								
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI								
	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI				Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention			
Total								
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement								
	Date de l'agrément		Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total								

(2022)

DETAIL DES CHARGES A PAYER

CA18CHAPAY

SASU A.A.F.A

[illegible]

ANNEXE

I - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

(Code de commerce - articles 9 et 11)

(Décret n°83-1020 du 29 novembre 1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les présents documents de synthèse ont été établis à partir des pièces ou renseignements communiqués par l'Entreprise, dans le cadre d'une mission d'assistance comptable telle qu'elle est actuellement définie par la profession comptable.

L'exercice a une durée de 12 mois du 01/01/2021 au 31/12/2021 : le bilan avant répartition au 31/12/2021 a un total de 56 726 € et dégage un résultat net comptable de + 8 004€.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions		- Matériel de transport	
- Agencements et aménagements des constructions		- Matériel de bureau et informatique	4 ans
- Matériel et outillage	4 ans	- Mobilier	
- Agencements et installations divers			

B) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

C) Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode Premier Entré Premier Sorti.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks. Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

D) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

E) Provisions réglementées

NÉANT

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent

F) Opérations en devises

NÉANT

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en «écart de conversion». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

DÉROGATION AUX RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1°- Changement de méthodes d'évaluation

NÉANT

2°- Changement de méthodes de présentation

NÉANT

3°- Événements qui mettent en cause la continuité

NÉANT

4°- Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

NÉANT

5°- Faits significatifs

NEANT

II - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS AUX COMPTES ANNUELS

ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-4°)

Ci-joint tableau Fiscal n° 2033 C (Folio 3)

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-4°)

Ci-joint tableau Fiscal n° 2033 C (Folio 3)

ÉTAT DES PROVISIONS

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 – article 24-2 et 24-16°)

Ci-joint tableau Fiscal n° 2033 D (Folio 3)

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SASU A.A.F.A										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	6 123	442		444		446	6 123												
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472	590	474		476	590												
Immobilisations financières		480	2 000	482		484		486	2 000												
TOTAL		490	8 123	492	590	494		496	8 713												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 077	532	1 531	534		536	3 608												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562	65	564		566	65												
TOTAL		570	2 077	572	1 596	574		576	3 672												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

SAGE Experts-comptables janvier 2022

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SASU A.A.F.A						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	2 413	656	2 413	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	2 413	686	2 413	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683				
Autres immobilisations incorporelles	700		705				
Terrains	710		715				
Constructions	720		725				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735				
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745				
Matériel de transport	750		755				
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765				
TOTAL	770		775				
				TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780			
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	6 785			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis				
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter				
Déficits imputés			983	6 785			
Déficits reportables			984				
Déficits de l'exercice			960				
Total des déficits restant à reporter			970				
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du 1 de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	26 015
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	14 557
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 – article 19)

	<u>Valeurs nettes</u>	<u>Taux d'amortis</u>
Frais de constitution	NÉANT	
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		

FONDS COMMERCIAL

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 – article 23)

	NÉANT
- Droit au bail	
- Éléments acquis du fond de commerce	
- Éléments du fond de commerce reçus en apport	
- Éléments dont l'inscription résulte d'une réévaluation	

PRODUITS A RECEVOIR

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 – article 23)

	<u>Montant</u>
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	5 288 €
Autres créances : aides à l'apprentissage	1 042 €

TOTAL	6 330 €

CHARGES A PAYER

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 – article 23)

<u>Montant des charges à payer inclus Dans les postes suivants du bilan</u>	<u>Montant</u>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	160 €
Emprunts et dettes financières divers	0 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 977 €
Dettes fiscales et sociales	2 707 €
Dettes sur immobilisations	
Autres dettes	0 €

TOTAL	10 844€

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 23)

	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Charges/Produits d'exploitation	628 €	
Charges/Produits financiers		
Charges/Produits exceptionnels		
TOTAL	<u>628 €</u>	<u> </u>

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 – article 23)

	<u>Montant</u>	<u>Taux d'amortissement</u>
Charges différées		
Frais d'acquisitions des immobilisations		NÉANT
Charges à étaler		
TOTAL	<u> </u>	<u> </u>

CRÉDIT-BAIL

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 – article 53)

NÉANT

	<u>Terrains</u>	<u>Construc.</u>	<u>Mat/outil</u>	<u>Autres</u>	<u>Total</u>
VALEUR D'ORIGINE					
AMORTISSEMENTS					
Cumuls exercices antér.					
Dotations de l'exercice					
REDEVANCES PAYÉES					
Cumuls exercices antér.					
Exercice					
REDEVANCES RESTANT A PAYER					
à un an au plus					
à plus d'un an et cinq ans au plus					
à plus de cinq ans					
VALEUR RÉSIDUELLE					
à un an au plus					
à plus d'un an et cinq ans au plus					
à plus de cinq ans					

ENGAGEMENTS FINANCIERS**N-R**

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 – articles 24-9° et 24-16°)

<u>Engagements donnés</u>	<u>Montant</u>
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Autres engagements donnés de crédit bail	

TOTAL	
dont concernant : Les dirigeants,	Les filiales,
Les autres entreprises liées :	Les participations,

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES**N-R**

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 – article 24-8°)

Montant garanti

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit
Emprunts et dettes financières divers
Dettes fournisseurs et comptes rattachés
Autres dettes

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 – article 24-12°)

	<u>Nombre</u>	<u>Valeur nominale</u>
1 – Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	100	10 €
2 – Actions/parts sociales émises pendant l'exercice		
3 – Actions/parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 – Actions/ parts sociales composant	100	10 €

SASU A.A.F.A

SASU au capital de 1 000,00 €

Siège social : 6 Traverse de la Bounaude 13011 Marseille

RCS : Marseille 833 832 819

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

de l'Assemblée Générale Ordinaire

du 25 Juin 2022

Le 25 Juin 2022 à 18 heures, l'associé unique de la société a tenu une réunion au siège social sur convocation du président.

L'assemblée est présidée par Mr OULIDAZOUZ Adlane en qualité de président et associé unique.

Total des actions présentes ou représentées : 100 actions soit la totalité du capital social.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

L'associé peut prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- un exemplaire des statuts ;
- le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé ;
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan, ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé ;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Président indique que les documents requis par la loi ont été communiqués à l'associé unique dans les conditions légales. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- rapport de gestion du président, présentation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 et quitus au président ;
- approbation des comptes de l'exercice ;
- affectation du résultat ;
- approbation de la rémunération du président
- convocation des associés et délais légaux ;

Il donne ensuite présentation des comptes 2021 et lecture du rapport de gestion du président.

OA

Puis le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport de gestion relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Dès lors, quitus de sa gestion est donné au président pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 8 004 € de la manière suivante : 8 004 € en réserves facultatives.

Il est précisé qu'aucun dividende n'a été distribué.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les rémunérations brutes pour 2021 :

- De M. DHUMERELLE Anthony, pour 7 303.67 € pour ses fonctions de président de la SASU A.A.F.A jusqu'au 30/06/2021
- De M. OULIDAZOUZ Adlane, pour 15 191.64 € pour ses fonctions de Directeur Général puis de président de la SASU A.A.F.A.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique donne acte à la présidence de ce que les dispositions légales, réglementaires et statutaires concernant la convocation de l'assemblée ou la communication des documents requis par la loi ont bien été respectées.

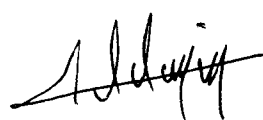
Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique Président de séance.

LE PRESIDENT

MR OULIDAZOUZ Adlane



SASU A.A.F.A

SASU au capital de 1 000,00 €

Siège social : 6 Traverse de la Bounaude 13011 Marseille

RCS : Marseille 833 832 819

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
sur l'exercice clos le 31 décembre 2021

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, afin de soumettre à votre approbation, après lecture de notre rapport portant sur la situation de la société pour l'exercice clos le 31/12/2021 , les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous précisons que les comptes annuels qui vous sont présentés ne comportent aucune modification de présentation ou d'évaluation par rapport à l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice susmentionné de 12 mois, l'activité de la société a été la suivante : le chiffre d'affaires a été de 152 285 €, les subventions 1 042 €, les charges d'exploitation de 144 699 €, le résultat d'exploitation de + 8 628 €, le résultat financier de - 81 €, le résultat exceptionnel de -327 € et le bénéfice net de 8 004 € après impôt sur les bénéfices de 215 €.

L'évolution prévisible et les perspectives d'avenir sont les suivantes : nous allons essayer de faire augmenter de manière importante le chiffre d'affaires.

Les comptes annuels font apparaître un bénéfice net de 8 004 €. Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante : en réserves facultatives pour 8 004 €.

Nous vous précisons, en outre, qu'aucune dépense visée par l'article 39-4 du Code général des impôts n'est incluse dans les comptes qui vous sont présentés.

Nous vous rappelons, par ailleurs qu'aucun dividende n'a été distribué.

O A

Nous vous précisons qu'aucun événement important pouvant avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de l'entreprise n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice jusqu'à ce jour.

La société n'a engagé aucune dépense en matière de recherche et développement.

Nous vous demanderons également d'approuver les comptes de l'exercice, de donner quitus de sa gestion à votre président, d'approuver les modalités de convocation à l'assemblée et les rémunérations du président.

Souhaitant que toutes ces propositions emportent votre agrément, nous vous invitons à voter les résolutions correspondantes.

LE PRESIDENT

MR OULIDAZOUZ Adlane

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Oulidazouz', written over the printed name.